



Virginie DUBY-MULLER

Députée de la Haute-Savoie

Conseillère départementale de la Haute-Savoie

Monsieur Gérald DARMANIN

*Ministre de l'Action et des Comptes
publics*

139 Rue de Bercy,

75012 Paris

Annemasse, le 30 mars 2020

Monsieur le Ministre,

Je me permets d'attirer votre bienveillante attention sur la situation fiscale des frontaliers, en prévision de la date limite de la déclaration d'impôts papier en 2020, fixée au jeudi 14 mai 2020.

Compte tenu de la situation exceptionnelle que nous vivons depuis plusieurs semaines, le président du Groupement transfrontalier européen (GTE - qui informe, accompagne et défend les 32 000 travailleurs frontaliers salariés, entre la France et la Suisse) Michel CHARRAT, est intervenu le 20 mars auprès des autorités cantonales genevoises pour demander le report de la date de dépôt des demandes de rectification de l'impôt à la source ainsi que celle pour le statut de quasi-résident. Le Conseil d'Etat a annoncé officiellement le 23 mars le report des délais de dépôt des déclarations fiscales au 31 mai 2020, comme l'ont déjà fait les cantons de Vaud et du Valais. Ces assouplissements ont pour but de soulager les entreprises et les particuliers en difficulté financière suite aux effets économiques de la pandémie.

Face à cette situation, je me permets de vous relayer la demande de nombreux frontaliers, qui souhaiteraient que la date limite française de la déclaration d'impôts papier en 2020 puisse à son tour être reportée, en conséquence. Les délais sont en effet extrêmement réduits, pour des déclarations fiscales souvent complexes de part leur nature transfrontalière. Le service fiscal du GTE, très mobilisé pendant cette période, ne pourra pas faire face à la demande, manquant de personnel avec la crise du Covid-19.

Vous remerciant par avance de l'intérêt bienveillant que vous porterez à cette demande, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Virginie DUBY-MULLER